Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 24/11/2022
ID : 038-213800535-20221116-DB221116_166-DE

Ville de Bourgoin-Jallieu

COMMUNE DE BOURGOIN-JALLIEU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2022

ASSEMBLEE DELIBERANTE

DB221116166

L'an deux mille vingt-deux, le seize novembre à vingt heures, les conseillers municipaux légalement convoqués le neuf novembre, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu.

La séance est ouverte à 20 heures 05. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

Il procède à l'appel des conseillers municipaux.

ASSISTENT A LA SEANCE : Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure DESFORGES, Aurélien LEPRETRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Christian CIOFFI, Nathalie JACQUEMOND, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Michael AYDIN, Kévin DOREL, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ, Jean-Claude PARDAL, Laurent MAGUET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 28 Votants : 32

Absents : Anissa DAOUI, Laurent CAMPO, Aurélia MASSON.

Excusés, ayant donné pouvoir :

- Myriam ABDERRAHIM, pouvoir à Jean-Pierre GIRARD
- Chantal BUSSY, pouvoir à Marguerite BACCAM
- Dominique CADI, pouvoir à Christian CIOFFI
- Damien PERRARD, pouvoir à Isabelle RENARD

Secrétaire de séance : Océane ROULOT est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1 : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Date	Service	Objet	Dépenses	Recettes
15.09.2022	Culturel Limitrophe Production	Contrat de cession passé avec Limitrophe production pour le concert de Social Dance le vendredi 9 septembre 2022 dans le cadre du FBJ 2022. Cachet : Hébergement : hôtel Kyriad pour 4 personnes la nuit du vendredi 9 au samedi 10 septembre 2022. Restauration : dîner vendredi 9 septembre pour 4 personnes	4 220 € TTC	

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 24/11/2022
ID : 038-213800535-20221116-DB221116_166-DE

15.09.2022	Culturel Limitrophe Production	Contrat de cession passé avec Limitrophe production pour le concert de The George Kaplan Conspiracy le samedi 10 septembre 2022 dans le cadre du FBJ 2022. Cachet : Hébergement : hôtel Kyriad pour 3 personnes la nuit du samedi 10 septembre au dimanche 11 septembre. Restauration : dîner du 10 septembre pour 4 personnes	4 220 € TTC	
26.09.2022	Finances	Versement d'une avance de trésorerie afin de ramener le solde débiteur à 0 dans le cadre du BEA Gendarmerie.	100 000 € TTC	
01.07.2022	Enfance jeunesse ALPES ISERE HABITAT	Convention de partenariat avec Alpes Isère Habitat pour les chantiers d'été 2022 du 4 au 28 juillet 2022.		12 000 € TTC
01.07.2022	Enfance jeunesse PLURALIS	Convention de partenariat avec PLURALIS pour les chantiers d'été 2022 du 4 au 28 juillet 2022.		12 000 € TTC
30.06.2022	Culturel NEOXIA GROUP	Avenant à la convention de partenariat de 2019 pour l'édition du FBJ 2022 avec la société NEOXIA.		36 000 € TTC
30.06.2022	Culturel NUMERIK'S	Convention de partenariat avec la société NUMERIKS pour une participation à l'organisation du FBJ 2022.		3 000 € TTC
13.07.2022	Culturel DCOVERING	Convention de partenariat avec la société DCOVERING pour une participation à l'organisation du FBJ 2022.		6 000 € TTC
18.07.2022	Culturel LECLERC	Convention de partenariat avec la société BOURGOIN DISTRIBUTION LECLERC pour une participation à l'organisation du FBJ 2022.		12 000 € TTC
18.08.2022	Culturel FER ET DEFAIRE	Convention de partenariat avec la société FER ET DEFAIRE pour une participation à l'organisation du FBJ 2022.		3 100 € TTC
18.08.2022	Culturel Jean Lefebvre Rhône Alpes	Convention de mécénat passé avec l'entreprise Jean Lefebvre Rhône Alpes pour le FBJ 2022.		4 000 € TTC
22.08.2022	Culturel Cie MALKA	Contrat de cession passé avec la Cie Malka pour le spectacle « Barhulos » du 18 octobre 2022 à 20h30 à la salle polyvalente. Cachet : Transports : Défraiements : Hébergement : appart TJV du 16 au 18/10 inclus pour 3 personnes + hôtel des Dauphins les 17 et 18/10 pour 8 personnes. Restauration : en direct TJV le 18/10 au soir pour 11 personnes	7596.00 € TTC 1976.47 € TTC 470.74 € TTC	

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 24/11/2022
ID : 038-213800535-20221116-DB221116_166-DE

29.08.2022	Culturel GROUPAMA	Convention de sponsoring avec GROUPAMA pour une participation à l'organisation du FBJ 2022.		7 200 € TTC
01.09.2022	Culturel Bistrot Colette	Convention de partenariat avec Bistrot Colette pour une participation à l'organisation du FBJ 2022.		3 000 € HT
02.09.2022	Culturel ELITE SEALS	Convention de partenariat avec la société ELITE SEALS pour une participation à l'organisation du FBJ 2022.		1 700 TTC
15.09.2022	Culturel Cie Superlevure	Contrat de coproduction et de résidence passé avec la Cie Superlevure pour le spectacle « Le Fil noir » du 19 au 29 septembre 2022. Coproduction : Mise à disposition de la salle polyvalente + apports en matériel, en personnel. Hébergement : 19/09 au 2/10 et du 24 au 29/10/2022.	5 275 € TTC	
27.09.2022	Culturel LIVE NATION	Contrat de cession passé avec Live Nation pour le concert de LA FEMME le vendredi 9 septembre 2022 dans le cadre du FBJ 2022. Cachet : Hébergement : Hôtel Kyriad pour 13 personnes les nuits des 8 et 9 septembre 2022. Restauration : en direct sur site	31 650 € TTC	
29.09.2022	Culturel DUMONTET PRODUCTION	Contrat de cession passé avec la Cie DUMONTET PRODUCTION pour le spectacle « Par le bout du nez » du 4 novembre 2022 à 20h30 à la salle polyvalente. Cachet : Droits de mise en scène : Droits auteur Ramon Madaula Restauration : catering loges artistes pour 8 personnes.	26 375 € TTC 1582.50 € TTC 1512.50 € TTC	
14.10.2022	Pôle Education Académie de Grenoble	Convention de financement passée avec l'Académie de Grenoble aux fins d'acquérir des équipements et autres ressources pédagogiques numériques à destination des écoles élémentaires pour les exercices 2022, 2023 et 2024 Durée : 17 octobre 2022 au 31 décembre 2024. Participation de la collectivité :	64 105 € TTC	
07.09.2022	Service Enfance Jeunesse Cie MALKA	Convention dans le cadre du PLEA passée avec la Cie MALKA pour un atelier chorégraphique animé par Bouba Landrille Tchouda au centre Léo Lagrange le mercredi 19 octobre 2022 de 14h à 16h30	244.87 € TTC	

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 24/11/2022
ID : 038-213800535-20221116-DB221116_166-DE

Le conseil prend acte des décisions prises par le maire conformément aux dispositions de l'article l2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Ainsi fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, le mercredi 16 novembre 2022.

Le secrétaire de séance

Le Maire